

Propriétaire : _____

Raison sociale : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Mandataire : _____

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Parcelle N° : _____ Lieu-dit : _____

Adresse de la parcelle : _____

Nombre et essences de la végétation concernée :

Motif de la demande :

- Plan de situation (extrait du SIT communal suffisant) et désignation de la végétation concernée (noir=existant, jaune=à supprimer, rouge=nouveau)
- Photographies ou croquis
- Compensation par l'arborisation sur la même parcelle (à mentionner sur le plan de situation)

Selon la parution au Bulletin officiel du 11 février 2022, le Conseil communal a décidé en séance du 13 décembre 2021, la mise sous protection immédiate des bosquets, haies et arbres isolés en lien avec la zone à bâtir.

*Lors d'une demande **d'abattage** ou **d'élagage** (hors autorisation de construire), ce formulaire doit être complété, signé et adressé à la Commune pour autorisation avant travaux.*

La Conseil communal peut autoriser des suppressions exceptionnelles d'une partie ou de la totalité de l'un de ces éléments boisés. Dans ce cas, la surface coupée devra être intégralement compensée par des essences indigènes de provenance locale ou régionale. Pour toutes nouvelles plantations, il faudra tenir compte de la liste noire / watch list ainsi que des recommandations cantonales.

Les nouvelles plantations projetées en limite de parcelle devront en outre tenir compte des distances selon les articles 145 et suivants de la Loi d'application du code civil suisse. Celles en limite de voie publique selon la Loi sur les routes sont soumises à autorisation et devront être coordonnées avec les services communaux et cantonaux compétents.

Signatures

Lieu et date :

Propriétaire

Mandataire

Nom, prénom

Nom, prénom

Après l'abattage ou l'élagage et une fois les plantations compensatoires effectuées, le propriétaire ou son mandataire avisera la Commune.

En transmettant ce formulaire, le(s) déclarant(s) confirme(nt) l'exactitude des informations fournies.